

Demande déposée le 04/04/2025		N° DP 011 429 25 00032
Demande affichée en mairie le : 07/04/2025		
Par :	Monsieur ROOU Beranrd	<b>ARRÊTÉS DU MAIRE</b> <b>AC N°</b> <b>2025 - 023</b>
Demeurant à :	14 Boulevard de la Mairie 11620 VILLEMOUSTAUSSOU	
Sur un terrain sis à :	14 Boulevard de la Mairie 11620 VILLEMOUSTAUSSOU 429 AV 8	
Nature des Travaux :	Isolation extérieure et crépi des façades, pose d'une pompe à chaleur et remplacement des fenêtres	

**Le Maire de VILLEMOUSTAUSSOU**

VU la déclaration préalable présentée le 04/04/2025 par Monsieur ROOU Beranrd,

VU l'objet de la déclaration :

- Pour l'isolation extérieure et le crépi des façades, la pose d'une pompe à chaleur et le remplacement des fenêtres ;
- sur un terrain situé 14 Boulevard de la Mairie

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3/11/2005, modifié les 21/09/2006 et 28/01/2010, révisé le 28/01/2010 (zone UA),

**Considérant** l'article 11-UA du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui dispose que les climatiseurs en façade doivent être protégés par une grille de même couleur que la façade ;

**Considérant** que suivant les pièces jointes au dossier, la pompe à chaleur n'est pas protégée par une grille de même couleur que la façade ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La présente déclaration préalable fait l'objet d'une **décision de non-opposition sous réserve** du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

**Article 2 :** La pompe à chaleur devra être protégée par une grille de même couleur que la façade.